Infos retraités-ées

Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!

La solution la cgt La résistance

Une grande Dame encore debout !!

Ambroise Croizat déclarait à l'Assemblée nationale, en octobre 1950 : «Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir, et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès… »

Sans doute, le besoin de sécurité est aussi ancien que l'humanité elle-même. Et c'est d'abord au sein des familles et des communautés villageoises que se forment les premières protections contre les aléas de la vie. Les pouvoirs civils ou religieux qui encadrent les sociétés traditionnelles puisent également une grande part de leur légitimité dans la «securitas » qu'ils assurent à ceux qu'ils prétendent diriger ou conduire. Des instituions, religieuses notamment, se spécialisent dans l'assistance et la charité et fournissent un remède, certes limité, mais indispensable au soulagement de la pauvreté. Le monde du travail n'échappe pas à ce besoin de protection. Contre le chômage, la maladie ou les accidents du travail, les «confréries et corporations» puis le «compagnonnage » façonnent, dès le Moyen Âge, les premiers outils de la solidarité.
Le rôle conjoint d'Ambroise Croizat et de la CGT Il faut souligner ici le rôle du ministre du Travail Ambroise Croizat (21 novembre 1945-4 mai 1947) dans l'édification de l'instituions. Entouré d'éminents collaborateurs (Pierre Laroque, Francis Netter, Henri Raynaud, etc), il va jouer un rôle décisif dans la mise en place des nouveaux organismes de l'institution. Sous son impulsion, un immense chantier s'ouvre. Mais il serait injuste, aussi, d'oublier le rôle de la CGT dans cette œuvre. En six mois, près de cent trente-huit caisses sont édifiées, grâce en partie à l'action des petites mains de la centrale ouvrière. Habile politique, Croizat déjoue les manœuvres du MRP, de la Mutualité et du patronat pour faire reculer la date de mise en place des nouveaux organismes, pour maintenir les caisses d'affinités ou pour accorder aux allocations familiales une totale autonomie.

Rugueux, offensif dans son rôle de ministre, il est capable néanmoins d'élaborer des compromis satisfaisants. Ainsi, concernant la désignation des futurs administrateurs, l'administration avait fait le choix d'attribuer sur la base de la représentativité des diverses organisations les deux tiers des sièges aux représentants des salariés, le reste aux employeurs. Mais de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer le retour du principe de l'élection pour la désignation des administrateurs. La loi du 30 octobre 1946 leur donnera satisfaction. Les premières élections donneront lieu à des manœuvres diverses, mais finalement elles seront un succès pour la CGT

Conscients de cette histoire, à nous de mener le combat engagé par la CGT pour une protection sociale du XXIème siècle répondant aux besoins de tous.

Repères chronologiques

- **1898 :** la loi du 8 avril oblige les employeurs à prendre en charge le risque lié aux accidents du travail en s'assurant.
- **1910 :** la loi du 5 avril 1910 institue un régime d'assurance vieillesse obligatoire pour les salariés du commerce et de l'industrie.
- **1918 :** mise en place des premières caisses de compensation, piliers de la politique familiale avant la création des caisses d'allocations familiales.
- **1928-1930 :** les Assurances sociales couvrent dorénavant les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès pour les salariés titulaires d'un contrat de travail.
- **1941 :** instauration du régime de retraite par répartition et du minimum vieillesse.
- **1945 :** ordonnances fondatrices de la Sécurité sociale.
- **1946 :** la loi du 22 août étend les allocations familiales à presque toute la population.
- **1961-1966 :** mise en place des régimes autonomes d'assurance maladie-maternité-invalidité obligatoire des exploitants agricoles et des professions indépendantes.
- **1967 :** les ordonnances Jeanneney assurent la séparation financière des risques.
- **1975 :** généralisation à toute la population active de l'assurance vieillesse obligatoire.
- **1999 :** mise en place de la couverture maladie universelle pour les plus démunis.

La sécu, elle est à nous !! On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder « Slogan que l'on entends dans les manifs,